

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2014/017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN PERUSIER
84300 TAILLADES

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014

| | |
|--------------------|---|
| SYNDICS TITULAIRES | 6 |
| QUORUM | 4 |
| SYNDICS PRESENTS | 6 |
| VOTES POUR | 6 |
| VOTES CONTRE | 0 |
| ABSTENTIONS | 0 |

PRESENTS : Mr Dominique Pierre Président
Syndic titulaire : PONCET Norbert- CALVIERE Gérard - LIENS Edmond
PECOULT Jocelyn
Syndic suppléant : LIENS Charles

L'an deux mille quatorze et le onze décembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet :

Bases de répartition 2015

=====

Le Président expose : Pour mémoire, le président donne lecture au syndicat les bases de répartition pour l'année 2014.

Suite à la réunion syndicale du 11 Décembre 2014, le projet de bases de répartition a été soumis à l'ensemble des propriétaires dans les conditions prévues par l'ordonnance du 01 Juillet 2004. Aucune observation n'ayant été faite, ces bases sont soumises au comité syndical.

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve les bases de répartition pour l'année 2015, et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Le détail des bases est joint en annexe de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20150115-2014-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2015

Publication : 15/01/2015

Mr DOMINIQUE Pierre



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES